

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR
LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
10 octobre 2019**

PUBLIE LE : 17 octobre 2019

Délibération n°101019-7 : Extension du périmètre d'adhésion de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (CUGPS&O) au Syndicat intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains (SIDRU)

L'an deux mille dix-neuf, le dix octobre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président le deux octobre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2019

Présents

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE
SEINE**

Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE
Emma SADOON, DELEGUEE SUPPLEANTE
Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT
Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE
Daniel MOLINA, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Hugues RIBAUT, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Luc SANTINI, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE
Lucas CHARMELE, DELEGUE TITULAIRE
Pierre GAILLARD, DELEGUE TITULAIRE

Absents excusés

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE
SEINE**

Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE
Jean-François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE
Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
Isabelle BRARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marie ROUYERE, DELEGUEE SUPPLEANTE
François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-François RAMBICUR, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT
Nicolas LEGUAY, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Amadou DAFF, DELEGUE TITULAIRE
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Eric ROGER, DELEGUE TITULAIRE
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE
Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE TITULAIRE
Jocelyn REINE, DELEGUE TITULAIRE
Khadija GAMRAOUI-AMAR, DELEGUEE SUPPLEANTE
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Fabrice POURCHE, DELEGUE SUPPLEANT
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT
Patrick MEUNIER, DELEGUE SUPPLEANT
Philippe PASCAL, DELEGUE SUPPLEANT

<i>Communauté Urbaine</i>	:	1 (10 communes)
<i>Communauté d'Agglomération</i>	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	16
<u><i>Délégués présents</i></u>	:	16
<u><i>Délégués comptant pour le vote</i></u>	:	16

SIDRU /CS - 101019-7

OBJET : EXTENSION DU PERIMETRE D'ADHESION DE LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE (CUGPS&O) AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS (SIDRU)

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-18;

VU la délibération du 26 septembre 2019 de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (CUGPS&O) relative à l'extension du périmètre d'adhésion de la CUGPS&O au SIDRU ;

VU les statuts du SIVATRU et la date de dissolution de ce syndicat, fixée au 31 décembre 2019 ;

CONSIDERANT que la CUGPS&O exerce, conformément aux dispositions de l'article L. 2224-13 du Code général des collectivités territoriales, la compétence « collecte et élimination des déchets ménagers » pour le compte de ses adhérents ;

CONSIDERANT que, dans ce contexte, la CUGPS&O a confié le traitement des déchets ménagers produits sur son territoire à plusieurs syndicats de traitement des déchets et notamment :

- au Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains (SIDRU) pour les communes suivantes : ANDRESY, ACHERES, CARRIERES-SOUS-POISSY, CONFLANS SAINTE-HONORINE, ORGEVAL, MEDAN, MORAINVILLIERS, POISSY, VERNEUIL-SUR-SEINE et VERNOUILLET ;
- au Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et le traitement des Résidus Urbains (SIVATRU), dont le siège est basé à Triel-sur-Seine, pour les communes suivantes : CHANTELOUP-LES-VIGNES, CHAPET, ECQUEVILLY, EVECQUEMONT, MEULAN-EN-YVELINES, TRIEL-SUR-SEINE, VAUX-SUR-SEINE et VILLENES-SUR-SEINE.

CONSIDERANT qu'aux termes de ses statuts, le SIVATRU est constitué pour une durée limitée à 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2017. Ce faisant, le SIVATRU cessera d'exercer ses compétences au bénéfice de ses adhérents à compter du 31 décembre 2019 ;

CONSIDERANT que, compte tenu de cette échéance, il est nécessaire pour la CUGPS&O d'adhérer à un nouveau syndicat pour le traitement des déchets ménagers collectés sur les communes de CHANTELOUP-LES-VIGNES, CHAPET, ECQUEVILLY, EVECQUEMONT, MEULAN-EN-YVELINES, TRIEL-SUR-SEINE, VAUX-SUR-SEINE et VILLENES-SUR-SEINE ;

CONSIDERANT qu'en conséquence, la CUGPS&O souhaite étendre son périmètre d'adhésion au SIDRU pour ces communes à compter du 1^{er} janvier 2020 et transférer à ce syndicat la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés sur ce périmètre ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité (une abstention),**

ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion de la CUGPS&O au SIDRU pour la partie de son territoire composée des communes de CHANTELOUP-LES-VIGNES, CHAPET, ECQUEVILLY, EVECQUEMONT, MEULAN-EN-YVELINES, TRIEL-SUR-SEINE, VAUX-SUR-SEINE et VILLENES-SUR-SEINE ;

ARTICLE 2 : APPROUVE le transfert, de la CUGPS&O au SIDRU, de la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés pour les communes de CHANTELOUP-LES-VIGNES, CHAPET, ECQUEVILLY, EVECQUEMONT, MEULAN-EN-YVELINES, TRIEL-SUR-SEINE, VAUX-SUR-SEINE et VILLENES-SUR-SEINE ;

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président à prendre tout acte nécessaire à cette adhésion.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **17 OCT. 2019**

Transmis en Préfecture et affiché le **17 OCT. 2019**

Pour Extrait Conforme



Jean-Luc GRIS

Président du Syndicat Intercommunal